Santé Québec Abitibi-Témiscamingue

Montant forfaitaire d'encouragement aux études et à la rétention

5 000 $
pour la réussite!

Les personnes salariées de la catégorie 2 – CSN qui complètent un parcours de Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) afin d'obtenir un diplôme menant à un titre d'emploi pour lequel l'établissement exige des qualifications scolaires, peuvent être admissibles à un montant forfaitaire de 5 000 $.

Titres d'emploi visés

Préposé aux bénéficiaires (PAB)
Auxiliaire aux services de santé et sociaux
Assistant en réadaptation / PAB

Conditions d'admissibilité

1. Appartenir à la catégorie 2 – CSN;
2. S'engager dans un parcours RAC conforme à l'entente locale applicable;
3. S'engager à occuper un poste à temps complet, ou à offrir une disponibilité à travailler à temps complet, sur un territoire où l'établissement a identifié un besoin, pour une période minimale de 12 mois suivant l'obtention du diplôme.

À la réception de la preuve de diplomation, un montant forfaitaire de 5 000 $ est versé à la personne salariée.

Pour plus d'informations :

Anick Montero
@ anicmont@ssss.gouv.qc.ca

Santé Québec

C 2026-041 | V02 - Juillet 2026